



CYCLO'HAUT-JURA JURA SKI EVENTS

REGLEMENT 2026

Article 1 – Organisation

La « CYCLO'HAUT-JURA » est une épreuve cyclosportive et cyclotourisme sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et organisée Vélo'Haut-Jura qui se déroulera le dimanche 5 juillet 2026.

Un parcours avec mesure du temps individuel des participants sera proposé au départ et à l'arrivée à Prémamanon (Jura), au stade nordique des Tuffes.

Article 2 – Conditions de participation

- L'épreuve est ouverte à tous, aux licenciés et non licenciés cyclistes et cyclosportifs.
 - Grand Parcours : ouvert aux participants âgé(e)s de 18 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2009).
 - Petit Parcours : ouvert aux participants âgé(e)s de 15 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2012). Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- Les licenciés FFC, UFOLEP, FSGT, FF Handisport, FFTri devront fournir la photocopie de leur licence 2026 lors de l'inscription, parfaitement lisible.
- Les licenciés FFCT, FFC Pass'Loisirs, Service, Encadrement, Arbitre et tout autre participant non licenciés devront fournir :
 - Soit la photocopie d'un certificat médical lors de l'inscription indiquant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course. Le certificat devra être parfaitement lisible daté, signé du médecin avec son cachet.
 - Soit l'attestation de Santé FFC, disponible sur l'espace licencié FFC.
<https://licence.ffc.fr>
- Les épreuves non chronométrées sont ouvertes aux concurrents licenciés et non licenciés sans obligation de présentation de certificat médical ou une attestation de santé.

Sans licence, certificat médical valable ou attestation de santé, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé.
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve.
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté.
- Respecter l'équipement obligatoire
- Les participants concourent à titre individuel.

L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants.

Article 3 – Parcours et Horaires

Article 3a – Parcours

➤ Premier départ à 9h00 pour le grand parcours, suivi par les départs du petit parcours et de la cyclo rando à 9h30. Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve. Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement **respecter scrupuleusement le code de la route**, rouler à droite, adapter leur vitesse. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route. Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité. Les parcours et horaires détaillés sont disponibles sur le site internet de l'organisation.

Article 3b – Délais

Des barrières horaires seront mises en place :

➤ Arrivée de tous les concurrents avant 16h00. En dehors des barrières horaires, le véhicule balai retirera les dossards des participants et les doublera. Les participants se trouveront alors en condition réelle de circulation (absence de signaleurs mais maintien des flèches de signalisation).

Article 3c – Sanitaires & Repas

Les sanitaires ainsi que l'espace restauration se situeront sur le site de départ / arrivée du stade nordique des Tuffes. Chaque participant recevra, au moment du retrait de son dossard, son ticket individuel pour le repas. Des tickets supplémentaires pourront être achetés au point du retrait du dossard.

Article 4 – Équipements obligatoires

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Le casque est obligatoire.

Article 4a – Vélo

Les VTC, monocycle, vélo couché, vélo de contre la montre, vélo à pignon fixe, vélo pliant, handbike, vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires sont interdits. Les vélos électriques et tandems sont autorisés (mode randonnée, sans classement).

Article 4b – Équipement

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs listés ci-dessous, avec le casque rigide sur la tête et la jugulaire attachée, le conserver pendant toute la durée de l'épreuve. En l'absence du casque au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve (retrait du dossard). En l'absence du casque en cours d'épreuve, le concurrent sera exclu. Le port des équipements listés ci-dessous est recommandé pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant le départ fictif :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée. OBLIGATOIRE. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.
- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaisson, si le vélo n'est pas équipé de tubeless.
- Une paire de gants
- 50cl d'eau au minimum au départ de l'épreuve
- Un téléphone mobile allumé, en pleine charge et équipé d'un dispositif GPS
- La trace GPX sur l'ordinateur des participants (compteur)

En cas de non-respect du port du matériel recommandé, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences. Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Un parc à vélos sera installé à proximité de la salle repas. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant. Le port du maillot de la course est obligatoire pour les premiers inscrits.

Article 5 – Inscriptions

Inscriptions en ligne obligatoire jusqu'à 5 minutes avant le départ. Il sera possible de s'inscrire sur place avant la course. Les inscriptions sont réalisées de manière exclusive par cette voie digitale. Pour des raisons écologiques et sanitaires, cette voie digitale sera aussi privilégiée sur place la veille ou le jour de l'épreuve pour l'inscription des participants (horaires dans l'Article 6).

Tarif : 60€ pour le grand parcours, 50€ petit parcours et 35€ cyclotourisme (détail des tarifs sur le site internet).

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif. L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable. Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou revendre son dossard.

A l'exception d'une impossibilité médicale ou d'une force majeure justifiée par un certificat avant le 28/07/2026, aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur. Le coût de l'inscription comprend :

- La participation à l'épreuve via une puce
- 1 maillot (500 premiers inscrits)
- Ravitaillement(s) solide et liquide sur le parcours

- Assistance médicale (en course et sur le village) et technique (sur le village), en complément des moyens de secours conventionnels et publics. Les autres frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants.

- Sécurité en course par des motos (10), voitures (4) et bénévoles (60)
- Parking véhicules à proximité du départ/arrivée
- Parc vélo à l'arrivée
- Un repas d'après course

Article 6 - Dossards

Les dossards seront à retirer le dimanche 5 juillet 2026 de 7h00 à 9h30.

Vous devrez vous munir de la confirmation de votre inscription ainsi que de votre pièce d'identité ou licence. Les puces de chronométrage sur le vélo. Les personnes n'ayant pas validé leur inscription (certificat médical, attestation de santé...) devront présenter les pièces justificatives lors du retrait des plaques. Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription. L'organisateur se réserve le droit d'émettre des dossards prioritaires. Une demande peut être adressée à juraskievents@gmail.com

Article 7 - Catégories, récompenses et dotation

Les 3 premiers des classements scratchs hommes et femmes seront récompensés ainsi qu'un classement par catégorie. L'heure de la remise des prix sera communiquée ultérieurement sur le site internet de l'épreuve et annoncée au micro du speaker le jour de l'épreuve. La remise des récompenses se déroulera le jour même de l'épreuve. Les récompenses sont distribuées par les partenaires aux lauréats. Aucun lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni envoyé. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces. La catégorie handisport fera l'objet d'une récompense précisée ultérieurement selon les inscriptions. Dotation et règlement à consulter sur le site internet de l'épreuve.

Article 8 -Points particuliers durant l'épreuve

8a – Voitures suiveuses

Les véhicules (voitures, motos, quads...) suiveurs sont interdites. Un véhicule balai circulera en fin d'épreuve (pour chaque parcours) et pourra assurer le rapatriement des concurrents victimes d'incidents mécaniques majeurs. Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum.

8b – Ravitaillements

Plusieurs ravitaillements sont organisés sur le parcours. Ils seront indiqués sur les cartes et profils des parcours et rappelés aux participants au départ de l'épreuve. Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton, à droite de la route, et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve et des autres participants. Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

8b – Comportement écoresponsable

Vous allez traverser des paysages magnifiques, et, comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.).

Sur chaque ravitaillement, au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tris sélectifs, pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes.

8c – Comportement « fair-play »

Les concurrent(e)s ne respectant par l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc) seront sanctionnés selon le cas : pénalités en temps de 5 minutes à 2 heures, déclassement et jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Article 9 – Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir au moment de leur inscription.

Domage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

Article 10- Conditions exceptionnelles et annulation

L'inscription est ferme et définitive. Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve...) ainsi que le règlement de l'épreuve.

L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Article 11 - Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la manifestation «Vel'Haut-Jura ». L'organisation, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées. Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le

concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Jura Ski Events – Stade nordique des Tuffes – 39220 PREMANON. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 5 juillet 2025.

Article 12 - Antidopage

La « Cyclo Haut-Jura » est sous l'égide de la FFC, des contrôles anti-dopage pourront avoir lieu le jour de l'épreuve.

Article 13 – Acceptation

Validation du règlement L'inscription à la « Cyclo'Haut-Jura» implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement (14 articles) ainsi que de l'éthique de l'événement et de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

Contact :

Jura Ski Events
juraskievents@gmail.com
06 49 33 84 81